

Plan stratégique

2021/26*

* En janvier 2024, le Conseil d'administration a décidé de prolonger le plan stratégique 2021-2025 jusqu'au 31 mars 2026.



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Mot du président



Le président,
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Envisager l'avenir avec assurance

En juin 2020, au moment de mon arrivée à titre de président, l'Ordre était déjà engagé dans une démarche stratégique afin de favoriser une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires préventifs, tout en s'assurant que les hygiénistes dentaires puissent profiter d'une plus grande autonomie professionnelle, et ce, au bénéfice de la population québécoise. Cet objectif de premier plan a fortement mobilisé les hygiénistes dentaires, les partenaires de l'Ordre, son personnel, son Conseil d'administration et ses comités. Bien que nous ayons franchi une étape importante en septembre 2020, le travail ne fait que commencer.

À quelques mois de l'échéancier du plan stratégique, le moment apparaissait opportun pour l'Ordre d'entreprendre un nouveau cycle d'analyse pour identifier les enjeux à prioriser pour les quatre prochaines années, tout en tenant compte du contexte actuel marqué par la sanction du projet de loi 29, ainsi que la pandémie de COVID-19.

Une reconnaissance historique

L'année 2020 a été une année charnière pour notre profession et les avancées que nous avons connues durant cette période seront déterminantes pour notre futur.

En effet, l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées («Loi »), le 24 septembre 2020, représente un jalon important de la reconnaissance de l'autonomie des hygiénistes dentaires. Pour la première fois, depuis les débuts de la profession au Québec, des activités réservées aux hygiénistes ont été reconnues dans un texte de loi.

Cette Loi apportera une transformation en profondeur de notre profession. Le fait d'offrir sans intermédiaire des soins buccodentaires préventifs aura une incidence directe sur l'accès à ces services pour la population du Québec, tels les jeunes, les aînés, les personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite, ainsi que la population en région éloignée. Sur le plan professionnel, les hygiénistes dentaires ont désormais une autonomie professionnelle mieux définie qui les amènera vers un modèle de collaboration interprofessionnelle avec les dentistes, et leur permettra de disposer de leur propre cabinet: une avancée significative.

En raison de cette importante évolution de la profession, l'Ordre doit encore mieux soutenir ses membres, tout en continuant d'agir avec rigueur et intégrité pour assurer sa mission première: la protection du public.

Un travail de concertation

Afin d'établir ses grandes orientations stratégiques, l'Ordre a réalisé un important processus de consultation qui a permis d'asseoir les bases de la réflexion: sondage auprès des membres, entretiens avec des représentants de diverses parties prenantes et analyse des grandes tendances.

Par la suite, une activité de réflexion stratégique avec les membres du Conseil d'administration, le directeur général et secrétaire ainsi que les gestionnaires de son équipe a été menée. Ce travail de concertation a contribué à déterminer les grandes priorités de développement des quatre prochaines années.

Cette démarche a nécessité un intense travail collectif. Les échanges ont contribué à enrichir l'exercice afin d'envisager l'avenir avec assurance.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui y ont généreusement participé.

Au terme de ce processus, je suis fier de vous présenter notre plan stratégique 2021-2026*. Certes, il s'agit d'un projet ambitieux, mais réaliste et à la hauteur de la mission de protection du public de l'Ordre. Surtout, ce plan stratégique a été spécifiquement réfléchi pour se réaliser en concertation avec les membres et les principaux acteurs du milieu de la santé.

Au fil des pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principes fondamentaux et des quatre grands enjeux autour desquels il s'articule:

- 1 La modernisation de la profession;
- 2 Le rayonnement, la notoriété et l'attractivité;
- 3 La mobilisation des membres;
- 4 La capacité organisationnelle.

Les mois et les années à venir seront d'une grande importance pour les hygiénistes dentaires au Québec. Notre profession a amorcé un virage historique et chaque membre de l'Ordre a un rôle à jouer dans le succès de cette transformation. Je suis convaincu que le présent plan stratégique nous permettra de faire de ce vaste projet une réussite. Nous possédons les ressources, les compétences, l'expertise et la passion pour soutenir l'évolution de notre profession et relever avec brio les défis qui se présentent à nous.

Bonne lecture!

* En janvier 2024, le Conseil d'administration a décidé de prolonger le plan stratégique 2021-2025 jusqu'au 31 mars 2026.

Démarche

Déterminer l'état de la situation actuelle	Établir la direction stratégique	Élaborer le plan stratégique	Suivre et mesurer les progrès
<ul style="list-style-type: none">• Analyser l'environnement interne et externe dans lequel évolue l'Ordre.• Déterminer les forces et faiblesses de l'Ordre.• Relever les opportunités et les menaces.• Identifier les enjeux.• Analyser les tendances susceptibles d'influencer l'évolution de l'Ordre.	<ul style="list-style-type: none">• Échanger sur la mission de l'Ordre et son impact pour le public.• Valider les valeurs représentatives de l'Ordre.• Définir la vision pour l'Ordre dans un futur rapproché.• Déterminer les priorités et préciser les orientations stratégiques.	<ul style="list-style-type: none">• Établir l'approche désirée pour obtenir du succès.• Définir les projets pour concrétiser la stratégie.• Déterminer les axes pour la mise en oeuvre des orientations.	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer les indicateurs de performance pertinents et les cibles stratégiques.• Développer le plan d'action pour concrétiser le plan stratégique.
Où sommes-nous ?	Où allons-nous ?	Comment ferons-nous ?	Comment réussirons-nous ?
Octobre-novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février-mars 2021

Fondements

Mission

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public :

en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des **services de haute qualité** ;

en participant à **l'amélioration de la santé buccodentaire** des Québécois ;

en contribuant à **l'accessibilité aux soins** préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.

Vision

Un **acteur essentiel** en matière de **santé buccodentaire** ;

Une pratique professionnelle **rigoureusement encadrée** ;

Une **profession qui rayonne** dans la société ;

Une **confiance renouvelée du public** envers les hygiénistes dentaires ;

Des **membres fiers** de leur ordre professionnel et de leur profession.

Valeurs



Rigueur

L'Ordre souhaite rendre le meilleur service possible dans son mandat de protection du public. Il favorise la cohérence, le professionnalisme, la diligence et la constance dans ses actions.



Engagement

La réalisation de la mission de l'Ordre repose sur une implication individuelle et collective permettant de mettre à profit les compétences de chacun. Le leadership de l'Ordre nourrit le sentiment d'appartenance de son équipe et de ses membres envers l'Ordre et la profession, et les mobilise vers un objectif commun.



Respect

La considération et l'ouverture envers les autres sont fondamentales pour l'Ordre. Ce dernier encourage les relations authentiques basées sur la courtoisie, l'équité et la confidentialité.



Collaboration

L'Ordre se distingue par son travail d'équipe. Il est proactif dans ses partenariats. Il privilégie les efforts collectifs ainsi que le partage d'idées et d'expériences dans le respect de la diversité.



Intégrité

Fidèle à sa mission, l'Ordre fait preuve d'honnêteté, d'éthique et de transparence dans ses décisions et ses actions. Il a le souci constant d'être objectif, juste et impartial.

Enjeux, orientations et objectifs

La profession d'hygiéniste dentaire évoluera rapidement dans les prochaines années. L'exercice d'analyse réalisé a mis en lumière des enjeux prioritaires pour concrétiser nos ambitions futures.

Fort de ses valeurs, l'Ordre dispose de grandes forces sur lesquelles s'appuyer. Son agilité, son efficacité, sa capacité d'adaptation et la mobilisation de ses membres constitueront assurément des atouts majeurs pour relever ces défis.

01

Modernisation de la profession

La Loi fait évoluer la profession d'hygiéniste dentaire et la mise en œuvre de la modernisation de la profession s'impose aujourd'hui comme une condition nécessaire pour transformer la pratique.

L'Ordre assumera pleinement le leadership requis pour assurer l'évolution de la pratique. Cette modernisation passera par deux principales orientations.

1.1

Instaurer le cadre réglementaire lié à la Loi

La sanction de la Loi, résultat de représentations depuis plusieurs années, aura des retombées positives majeures et la mise en place de l'encadrement réglementaire lié à celle-ci sera l'un des chantiers prioritaires de l'Ordre.

La Loi modifiera l'exercice de la profession, lui conférant du même coup un rôle plus important. La reconnaissance d'activités réservées aux hygiénistes dentaires et l'autonomie qui leur sera accordée favoriseront une meilleure accessibilité aux soins et auront un impact positif sur la santé buccodentaire de la population.

L'hygiéniste dentaire pourra dorénavant disposer de son propre cabinet et offrir de manière autonome une grande variété de services, de l'évaluation de la condition buccodentaire d'une personne jusqu'à la mise en œuvre de soins et de traitements dans le but de prévenir la maladie buccodentaire, et de maintenir et rétablir sa santé buccodentaire.

Dans ce contexte, l'instauration d'un cadre réglementaire clair lié à la Loi et la mise en place de processus de prévention de l'exercice illégal apparaissent essentielles, car ils permettront de définir les règles de pratique pour mieux protéger le public et la société. Pour ce faire, l'Ordre poursuivra son travail en concertation avec les différents acteurs du milieu.

Ainsi, afin de soutenir cette transition, l'Ordre veillera à :

- 1.1.1** Informer adéquatement les membres et le public des dispositions de la Loi et de leurs impacts dans la pratique ;
 - 1.1.2** Adapter les mécanismes d'encadrement de la pratique, la réglementation et les normes professionnelles ;
 - 1.1.3** Soutenir le développement professionnel des membres ;
 - 1.1.4** Mettre en place les mécanismes de prévention de l'exercice illégal ;
 - 1.1.5** Contribuer activement à ce que la formation initiale reflète les nouvelles dispositions de la Loi ;
 - 1.1.6** Maintenir la qualité des relations avec les principales parties prenantes.
-

1.2

Contribuer à l'amélioration de la santé buccodentaire

De façon générale, les Québécoises et les Québécois sont de plus en plus préoccupés par leur santé buccodentaire. Cet intérêt marqué pour l'hygiène buccale démontre que l'éducation sur la santé buccodentaire donne des résultats significatifs et que la contribution des hygiénistes dentaires à cet égard doit se poursuivre.

Toutefois, certaines populations demeurent plus à risque. L'autonomie accordée aux hygiénistes dentaires permettra de contribuer à augmenter l'accessibilité aux soins buccodentaires pour ces personnes. Elle favorisera également une meilleure sensibilisation de la population afin de poursuivre l'acquisition de saines habitudes d'hygiène dentaire.

Pour mieux servir la société dans son ensemble, l'Ordre entend:

- 1.2.1** Accroître et bonifier les activités de sensibilisation des Québécoises et Québécois en matière de prévention;
 - 1.2.2** Contribuer à augmenter l'accès de la population à des soins buccodentaires préventifs.
-



02

Rayonnement, notoriété et attractivité

La population étant mieux informée et de plus en plus soucieuse de l'importance de son hygiène dentaire, l'Ordre a tout intérêt à multiplier ses activités de sensibilisation du public, à faire valoir le rôle essentiel de l'hygiéniste dentaire et ainsi, mettre en valeur la profession. Cette visibilité est aussi susceptible d'intéresser la relève à joindre la profession.

2.1

Devenir un acteur reconnu

Afin d'assurer une position incontournable pour les questions d'ordre public sur la santé buccodentaire au Québec, l'Ordre s'activera dans la sphère publique pour devenir un acteur reconnu.

Dans cette perspective, l'Ordre compte :

- 2.1.1** Accroître le rayonnement et la notoriété de l'Ordre;
- 2.1.2** Accroître la prise de position publique de l'Ordre sur des enjeux de société en santé et de qualité des soins.

2.2

Soutenir la reconnaissance publique de la profession d'hygiéniste dentaire

La demande de soins buccodentaires qui se diversifie crée une augmentation des besoins en main-d'œuvre au sein de la profession. Une meilleure connaissance de l'étendue des services offerts par ces professionnels de la santé permettra d'attirer davantage de futurs étudiants dans ce programme d'étude. Le moment est tout indiqué pour mettre de l'avant la profession et de travailler plus que jamais en concertation avec les institutions d'enseignement. La plus grande autonomie des hygiénistes dentaires rendue possible par la Loi pourra servir de tremplin pour accroître l'attractivité de la profession et contribuer à élargir le bassin de main-d'œuvre disponible.

Pour soutenir la reconnaissance de la profession, l'Ordre prévoit :

- 2.2.1** Accroître et diversifier la promotion et la valorisation de la profession auprès de la relève et du public;
- 2.2.2** Contribuer à l'identification et à la mise en place de solutions pour contrer la rareté de la main-d'œuvre.

03

Mobilisation des membres

L'Ordre compte plus de 6 700 membres de tous âges, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les membres, principalement des femmes, pratiquent en moyenne depuis plus de 10 ans. L'Ordre peut ainsi compter sur des membres nombreux, aux profils diversifiés, impliqués, passionnés et qui exercent leur profession avec rigueur.

3.1

Augmenter le sentiment d'appartenance des membres

Répondre à la diversité des besoins des membres, leur offrir une expérience de grande qualité et augmenter leur sentiment d'appartenance envers leur ordre professionnel seront des priorités pour les prochaines années. Bien que la confiance de ses membres soit déjà bien établie, selon les résultats du sondage effectué auprès de ces derniers lors du présent exercice de planification stratégique, il importe de continuer à améliorer cette relation pour accroître le sentiment d'appartenance à l'Ordre. La proactivité de l'Ordre dans ses communications avec ses membres se poursuivra dans un souci de transparence, de cohésion et du désir de poursuivre un objectif commun.

Afin de susciter l'engagement des membres, l'Ordre souhaite :

- 3.1.1** Actualiser et bonifier l'offre de services et l'expérience des membres ;
 - 3.1.2** Accroître et diversifier les occasions pour les membres de participer et de s'impliquer auprès de l'Ordre ;
 - 3.1.3** Augmenter la reconnaissance des initiatives, projets et succès des membres ;
 - 3.1.4** Développer des occasions pour impliquer les étudiants en hygiène dentaire.
-

04

Capacité organisationnelle

Le domaine de la santé buccodentaire est en constante évolution au Québec. La technologie évolue rapidement et la profession gagne en autonomie. L'Ordre doit demeurer à jour dans ses pratiques et s'assurer d'avoir la capacité de réaliser ses orientations stratégiques.

4.1

Assurer l'adéquation entre l'offre de services de l'Ordre et les besoins du public et des membres

Le défi proposé par ce plan stratégique est de taille. Toutes les expertises de l'Ordre seront nécessaires et mises à contribution. En outre, le secteur du développement professionnel sera particulièrement interpellé dans le cadre de la mise en place des dispositions de la Loi.

Par conséquent, l'Ordre planifie :

- 4.1.1** Actualiser la structure organisationnelle et diversifier les compétences ;
 - 4.1.2** Optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières.
-

Conclusion

Les défis auxquels font face les hygiénistes dentaires sont notables et les occasions à saisir seront nombreuses pour l'Ordre et ses membres dans les années à venir. Ce plan stratégique vient confirmer la volonté de l'Ordre de faire évoluer la profession et démontre toute la volonté du Conseil d'administration derrière cette démarche qui vise l'atteinte de résultats concrets et ambitieux.

La réalisation de son plan stratégique se fera avec rigueur et, pour ce faire, l'Ordre se dotera d'indicateurs de performance pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés et mettra en place un plan d'action porteur.

L'Ordre compte de nombreux membres fiers d'être hygiénistes dentaires et soucieux de contribuer à la santé globale de la population. Le présent plan stratégique priorisant la mise en place du cadre réglementaire lié à la Loi permettra l'évolution de la profession ainsi que la reconnaissance et l'épanouissement des hygiénistes dentaires dans leur pratique tout en permettant encore mieux à l'Ordre de s'acquitter de sa mission de protection du public.

Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

700-606, rue Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9
Tél. : 514 284-7639
Sans frais: 1 800 361-2996
Télec. : 514 284-3147

Courrier électronique: info@ohdq.com
Site Web: www.ohdq.com

Ce document est disponible dans le site
Web de l'Ordre: www.ohdq.com

Note: Le terme «hygiéniste dentaire» désigne autant
une femme qu'un homme.

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2021

Mise à jour: juillet 2024.

